



Rencontre entre les représentants de la société civile et les négociateurs lors du deuxième round des négociations

Entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA

Tunis, 28 mai 2018

Le deuxième round des négociations entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA a débuté lundi 28 mai 2018 à la Présidence du Gouvernement, la Kasbah, en présence de M. Hichem Ben Ahmed, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur et Chef Négociateur et M. Ignacio Garcia Bercero, Directeur à la Commission européenne et Chef Négociateur du côté européen.

A l'instar du premier round, ce 2^{ème} round a enregistré lors de son démarrage l'organisation d'une rencontre entre les représentants de la société civile et les négociateurs en vue de débattre du processus de l'ALECA et du contenu de ce round.

En ouvrant les débats instaurés à cette occasion, M. Hichem Ben Ahmed a annoncé que ce 2ème round se déroule entre le 28 et le 31 mai 2018. Il a réaffirmé l'importance que le Gouvernement tunisien accorde à la participation de la société civile dans ces négociations en annonçant que les discussions avancent progressivement. M. Ben Ahmed a déclaré que les négociations redémarraient et que la Tunisie renouvelait son engagement de dialoguer à propos de l'ALECA non seulement d'un point de vue des échanges commerciaux mais surtout dans le sens d'un ancrage de la Tunisie dans l'espace européen.

M. Ignacio Garcia Bercero a tenu à rappeler, dans son intervention, que l'ALECA n'est qu'une partie de l'engagement européen plus large envers la Tunisie. La démarche adoptée dans les négociations à propos de l'ALECA, a ajouté M. Bercero, se base sur l'asymétrie vis-à-vis de la Tunisie. Pour l'UE, il s'agit de mettre en place un partenariat complet avec la Tunisie fondé sur des principes clairs tels que le choix de la démocratie, le développement durable, le développement social et le respect des droits de l'homme.

M. Kamel Daoud, Président du Syndicat National des Agriculteurs (SYNAGRI), a pris la parole pour considérer que cette rencontre est très importante car elle peut influer sur la position à prendre par rapport à l'ALECA. Il a rappelé ensuite la fragilité du secteur agricole qui vit des problèmes divers et dont la résolution demandera du temps et de la réflexion. Pour M. Daoud les négociations demandent une bonne préparation et des formations adéquates. Certains secteurs économiques

sont plus aptes à négocier que d'autres, a estimé l'intervenant. Il a appelé à étudier les cas qui nous ont précédé comme l'Espagne et le Portugal et surtout à apprécier la manière dont l'UE est venue en aide à ces pays pour aboutir à des convergences avec l'UE.

Pour M. Daoud, l'ALECA n'est pas seulement le démantèlement des barrières tarifaires car il ya d'autres barrières réglementaires, sanitaires ou de toute autre nature qu'il faut connaître et dont il faut instaurer des discussions les concernant.

M. Mohamed Marzouk, Président du Conseil de l'Ordre des Architectes Tunisiens, est intervenu pour se demander si le pays a besoin aujourd'hui de l'ALECA, et si ce besoin existe, de quelle manière l'ALECA se mettra en –t- il en place ? Il a critiqué à ce propos le manque d'informations et insisté sur la nécessité d'effectuer les études d'impact nécessaires sur tous les secteurs concernés.

Mme Lobna Jribi, présidente de l'ONG Solidar, a ensuite pris la parole pour affirmer que son organisation est convaincue de la nécessité d'une approche sectorielle pour les accords de l'ALECA. Les secteurs concernés a-t-elle ajouté ne sont pas tous logés à la même enseigne. Mme Jribi plaide pour une démarche où on commence par une liste positive qui concerne les secteurs capables de soutenir la concurrence et non par une liste négative comprenant les secteurs pas encore au point. Elle a cité l'exemple du secteur des services informatiques qui, d'après une étude diligentée par Solidar, est apte aujourd'hui à l'ouverture et à la concurrence.

Mme Lobna Jribi a clôturé son intervention en rappelant que les reformes sont nécessaires aujourd'hui et qu'il faut impérativement étudier les préalables du côté européen.

La parole a été cédée ensuite à M. Ahmed El Karam, président de l'APTBEF, L'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers. M. El Karam a rappelé que la Tunisie a besoin de ressources extérieures et qu'elle a donc besoin de l'UE. Pour M. El Karam, si l'ALECA n'aide pas à la Tunisie à accélérer son développement, à amener plus d'investissements et à créer donc de l'emploi pour baisser le chômage et s'il ne permet pas à la Tunisie l'accès à la technologie de pointe, l'Accord servirait alors à quoi ?

Le Président de l'APTBEF s'est demandé à quel point l'UE est prête à mobiliser les fonds nécessaires pour mettre l'économie tunisienne à niveau. Il a ajouté que le monde, y compris l'UE, vit aujourd'hui un moment de rupture technologique avec l'apparition des géants de l'internet. L'intervenant s'est alors posé la question sur l'ampleur de l'engagement de l'UE pour faire amarrer la Tunisie à cette révolution technologique en cours.

M. Hichem Ben Ahmed est intervenu afin de répondre à cette série de questions. Il a longuement répondu aux questions concernant la nature de l'ALECA en rappelant que l'UE est le premier partenaire économique de la Tunisie et que l'ALECA s'inscrit dans une logique d'un renforcement de ce partenariat. Il a déclaré que les études d'impact sectorielles sont déjà lancées quant à la situation spécifique de chaque secteur et ce pour mieux avancer. Il a ajouté qu'aucune avancée ne sera entreprise sans la consultation et la participation de la société civile. M. Ben Ahmed a insisté sur le fait que les pouvoirs publics tunisiens cherchent toujours, avec l'appui de l'UE, à atteindre l'équité économique. Il a cité dans ce cadre le cas des architectes où la Tunisie a insisté pour incorporer la

mobilité comme critère à part entière dans les négociations afin que les acteurs économiques tunisiens se retrouvent à égalité de chances avec leurs homologues européens.

Le Secrétaire d'Etat a réitéré l'engagement pris par le Gouvernement tunisien consistant à négocier de façon à ce que l'avis de la Tunisie soit pris en considération en toute indépendance.

M^e Farhat Toumi, du Conseil de l'Ordre des Avocats Tunisiens a ensuite pris la parole annonçant qu'il souhaitait faire des remarques concernant la forme et le fond.

Pour ce qui est de la forme, l'intervenant a considéré que la participation de la société civile est une responsabilité personnelle et politique pour chaque organisation et qu'il faut que ses prises de postions soient consignées et enregistrées afin d'y revenir s'il y a lieu.

Concernant le fond, M^e Toumi a réaffirmé qu'il considère l'ALECA comme un ensemble d'accords pour démanteler les barrières tarifaires et non tarifaires. Il s'est alors demandé s'il est préférable de désigner au préalable comment et quand démanteler et qui doit en décider, ce qui n'est pas clair pour le moment. Il a alors appelé à mettre en place une feuille de route claire qui désigne ce qui est à démanteler et comment s'y prendre.

M^e Toumi a également réaffirmé que la plupart des secteurs concernés par l'ALECA sont « hors normes » et très éloignés des normes européennes comme c'est le cas de l'agriculture. Il a rappelé que le principal résultat des accords de 1995 a été la transformation de l'industrie tunisienne en sous traitant de l'Europe et c'est ce qu'il ne faut pas refaire sous aucun prétexte a- t- il estimé. Il a appelé l'UE à prendre en charge l'audit des secteurs économiques tunisiens afin de connaître l'état des lieux.

Mme Fatma Ben Nour, Directeur Exécutif à la FTH, est intervenue pour énumérer les difficultés auxquelles fait face le secteur du tourisme et en premier lieu le manque flagrant d'offres de formation nécessaire tout en pointant les freins existants pour effectuer des formations en Europe. Mme Ben Nour a également fait remarquer le manque d'équipements hôteliers en Tunisie. Elle a également souligné la lourdeur des procédures pour les réservations en ligne qui freinent ainsi la reprise souhaitée du tourisme tunisien. L'intervenante a également évoqué la situation difficile de Tunisair et s'est demandé pourquoi les accords de l'Open Space ne sont toujours pas opérationnels.

L'intervention suivante a été celle de M. Walid Bel Haj Amor, vice-président de l'IACE qui a annoncé qu'il privilégie dans son intervention la dimension politique et sociale du projet de l'Accord plus que la dimension technique. M. Bel Haj Amor a considéré que les accords de libre échange de 1995 ont échoué un certain 14 janvier 2011 parce qu'ils n'ont pas réussi à apporter le développement tant souhaité à la Tunisie. Il ne faut donc pas répéter les mêmes erreurs avec les accords de l'ALECA a- t-il remarqué. Selon lui, les aspects techniques de l'ALECA doivent être insérés dans une feuille de route politique qui n'est pas encore claire. Les Tunisiens ne doivent pas se retrouver coincés entre la réglementation tunisienne et celle européenne. Personne, a ajouté l'intervenant, ne peut aujourd'hui répondre clairement à la question de savoir ce que nous voulons de l'ALECA.

M. Bel Haj Amor s'est ensuite demandé quel rôle la société civile est appelée à jouer dans ces négociations. Il a considéré que la société civile était seulement en train de subir sans agir. Pour devenir partie prenante, elle doit connaître le planning des rounds de négociations et participer aux réunions de préparation techniques et de suivi. L'intervenant a invité les représentants de la société

civile à prendre l'initiative pour se rassembler et se consulter afin de mieux influer sur le cours de négociations.

La parole a été cédée ensuite à M. Abdessattar Hosni, au nom de l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens, qui a critiqué la participation de la société civile dans sa forme actuelle et qu'il a qualifiée de « participation décorative». Pourtant, selon l'intervenant, la société civile est la mieux placée pour avancer dans les négociations de l'ALECA. Elle ne doit pas occuper une place subalterne parmi les groupes de travail techniques. M. Hosni a également fait remarquer que les accords de 1995 ont abouti à la régression de l'industrie tunisienne qui est devenue un secteur de sous-traitance pour l'Europe. L'intervenant s'est encore demandé quand les études d'impact des accords de 1995 seront réalisées et comment seront elles exécutées, vu leur importance pour les négociations en cours.

L'intervenant suivant à été M. Samir Smaoui, représentant l'Ordre des Médecins Tunisiens qui a souligné que la Tunisie doit avoir une vision politique globale à propos de sa coopération avec l'UE qui demeure son principal partenaire économiquement et politiquement. L'UE de son côté, estime l'intervenant, doit revoir son modèle de coopération. Il a pris en exemple le secteur de la santé où des instructions sont imposées à la Tunisie par l'UE sans que celle-ci ne s'implique pour l'amélioration de la situation sanitaire en Tunisie.

M. Hichem Ben Ahmed est intervenu de nouveau pour répondre aux questions des intervenants. Il a d'abord fait remarquer que le site de l'ALECA comporte toutes les informations, les discussions et les recommandations à propos des négociations en cours. Concernant la participation de la société civile, le Secrétaire d'Etat a affirmé que le Gouvernement n'avancera qu'en accord avec celle-ci tout en admettant qu'il va falloir rechercher plus d'efficacité dans la façon de la consulter. Il a aussi exhorté les représentants de la société civile à renforcer et à diversifier leurs participations pour présenter leurs propositions et exprimer leurs suggestions.

A propos de l'étude d'impact des accords de 1995, M. Hichem Ben Ahmed a annoncé que cette étude a débuté et que d'autres études sectorielles sont lancées afin de fournir plus de matière aux négociations actuelles. A propos de l'Open Sky, M. Ben Ahmed a déclaré que la balle est dans le camp de l'UE et que la Tunisie a ratifié de son côté les accords le concernant mais les complications bureaucratiques en Europe le font retarder.

M. Ignacio Garcia Bercero est intervenu de son côté pour affirmer que l'UE est bien consciente de la dimension politique de l'ALECA et de l'importance de cette dimension. Il a souligné que la « convergence réglementaire » n'obéit pas à une seule approche. Il a cité l'exemple de l'Ukraine qui a opté pour un niveau de convergence élevé et celui de la Géorgie qui a choisi, par contre, un niveau moins élevé. C'est donc à la Tunisie de définir le niveau de ses ambitions, a- t- il affirmé.

M. Bercero a réaffirmé que la Tunisie est souveraine et que c'est elle qui définit les sujets de discussions afin d'avancer vers des convergences réglementaires chaque fois que c'est possible. Concernant l'audit de certains secteurs en Tunisie, M. Bercero a considéré que ceci demeure de la responsabilité de la Tunisie et que l'UE ne peut pas intervenir dans une question de souveraineté comme celle-ci. Il a aussi tenu à préciser que les négociations à propos de l'ALECA n'ont aucun lien avec l'inclusion de la Tunisie dans une quelconque liste noire.

Mme Fatma Oueslati, Chargée de Mission au Cabinet du Chef de Gouvernement, Directrice Générale de l'UGPO/ALECA, est intervenue de son côté afin de préciser que la coopération avec la société civile progresse continuellement depuis le début des négociations. Elle a remarqué que les différentes composantes de la société civile ont été saisies officiellement pour d'une part délimiter les contours de cette société civile et pour ensuite les inviter à se faire représenter par un représentant permanent au sein de la commission consultative qui intervient au niveau des orientations politiques et stratégiques en rapport avec cet accord et dans les groupes consultatifs et panels d'experts qui interviennent au niveau thématique. Elle a fait remarquer que le site de l'ALECA comporte les comptes rendus relatifs aux différents travaux , réunions et manifestations liés au processus de l'Accord. L'invitation est réitérée à la société civile pour se saisir des outils existants afin d'améliorer et d'intensifier sa participation à travers des rapports, des études et des « concepts papers » propres aux différents secteurs et domaines de l'ALECA. Elle a aussi rappelé que la rencontre avec la SC organisée le 19 avril 2019 à Tunis a permis aux composantes de la société civile de rencontrer les négociateurs tunisiens, prendre connaissance de l'état d'avancement du processus y compris de l'agenda et de déterminer l'approche de partenariat devant prévaloir entre eux. Elle a, dans ce cadre, rappelé le courrier adressé aux différentes composantes de la société civile les invitant à exprimer leurs prises de position relatives aux différents domaines et chapitres concernés par l'Accord. Ces chapitres, qui ont été déjà publiés sur le site de l'ALECA, ainsi que les contributions de la société civiles et leurs prises de position vont être très prochainement étudiées dans le cadre des réunions avec les groupes consultatifs, a jouté Mme Oueslati.

Pour ce qui est des études d'analyse d'écart destinées à évaluer la situation de chaque secteur par rapport à celle prévalant dans l'UE le concernant, Mme Oueslati a indiqué que, contrairement à l'approche adoptée au niveau du jumelage et privilégiant le recours aux experts, ces études vont s'attacher à déterminer le niveau de rapprochement idoine, la démarche à privilégier, les mesures d'accompagnement adaptées et le coût qu'un tel rapprochement va nécessiter.

L'intervenant suivant a été M. Chiheb Slama, président de la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire au sein de l'UTICA, qui a souligné que tandis que l'Etat déclare être à l'écoute de la société civile, celle-ci ne voit pas qui l'écoute, ce qui dénote l'existence d'un vrai problème de communication et de méthodologie qui doit être corrigé.

M. Slama a par ailleurs remarqué que la société civile est sensée être au courant de la feuille de route des négociations, que les rounds des négociations doivent être préparés d'avance et que les positons de chaque secteur et ses propositions doivent être consignées et enregistrées. M. Slama a déclaré que les secteurs concernés et affiliés à l'UTICA enverront désormais leurs postions et leurs doléances et propositions d'une manière officielle au Gouvernement.

L'intervenant a appelé, par ailleurs, à informer la société civile du programme d'exécution de l'étude d'impact des accords de 1995 considérant que la majorité des secteurs concernés n'est pas prête pour l'ALECA et que certains sont même très éloignés. Il a alors proposé le lancement d'une série d'études spécifiques, secteur par secteur.

Concernant la convergence réglementaire, le représentant de l'UTICA a admis que la législation tunisienne est éloignée de celle de l'UE et que la convergence demandera du temps et des moyens à mettre en place remarquant que la pénétration du marché européen est extrêmement difficile en

général. L'intervenant a conclu que l'approche adéquate doit être progressive et sectorielle avec surtout la mise en place de programmes de mise à niveau spécifiques.

Mme Lobna Jribi a repris la parole pour affirmer que l'agenda des négociations doit être connu de tous afin de préparer au mieux les interventions pour chaque round de négociations. Mme Jribi a considéré que l'approche sectorielle demeure la meilleure des approches.

Le représentant de l'Ordre des Ingénieurs Tunisiens est intervenu une deuxième fois pour rappeler qu'il est prévu que la participation de la société civile à ce round doit aboutir à des propositions concrètes. Il s'est aussi demandé pourquoi ne pas organiser des ateliers de travail sectoriels qui pourraient faciliter l'avancement des discussions et l'aboutissement à des propositions claires.

Concernant l'étude d'impact, l'intervenant s'est demandé pourquoi ne pas effectuer des études de benchmarking pour connaître les meilleures réussites des accords du type ALECA afin d'éclairer la démarche des négociateurs.

M. Hichem Ben Ahmed, dans ses réponses à l'ensemble des interventions, a réitéré son désir de voir toutes les composantes de la SC faire parvenir à l'UGPO/ ALECA leurs propositions sous forme de concepts paper ou notes et leurs suggestions et ce pour qu'elles soient discutées et évaluées lors des différentes rencontres prévues à cet effet.